



Rapport

Défis pour la société civile et la promotion des droits économiques et sociaux



EuroMed Droits

Bruxelles - Décembre 2016

Vestergade 16, 2ème étage
DK-1456 Copenhagen K
DANEMARK

Rue de Londres 17
1050 Bruxelles
BELGIQUE

80 Rue Palestine Lafayette
2001 Tunis 6
TUNISIE

80 rue de Paris
93100 Montreuil
FRANCE

Site internet : www.euomedrights.org

Information bibliographique

Titre :

Rapport : La promotion des droits économiques et sociaux dans la région euro-méditerranéenne.
Défis pour la société civile et la promotion des droits économiques et sociaux.

Auteur principale : Marta Semplici

Révisé par : Benoit Mayaux, Marc Schade-Poulsen, Marie Trébaol

Traduction anglaise : Christopher Knibbs

Traduction arabe : Mona Monzer

Editeur : EuroMed Droits

Date de publication : Janvier 2017

Pages : 16

Version originale : Français

Mise en page : Jean-Yves Leblon

Termes de l'index :

Droits économiques et sociaux / Société civile / Accords de libre-échange / Politique européenne de voisinage / Entreprises multinationales / Institutions financières internationales

Termes géographiques :

Union européenne / Pays du sud de la Méditerranée

EuroMed Droits tient à remercier la Fondation Ford pour le support financier apporté à la rédaction et à la publication du rapport.

Les principaux bailleurs d'EuroMed Droits : le Programme de Partenariat dano-arabe (DAPP), l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI), Open Society Foundations (OSF), Sigrid Rausing Trust, l'Eglise de Suède.



Table des matières

1. Introduction	4
2. Le regard de la société civile sur les relations économiques entre l'Union européenne et les Pays du sud de la Méditerranée	5
3. Perspectives et actions des organisations de la société civile	7
3.1. La société civile et les accords de libre-échange complets et approfondis	7
3.2. La société civile et les institutions financières internationales	9
3.3. La société civile face aux violations des entreprises multinationales	10
4. Recommandations	12
Annexe - Liste des participants	14

1. Introduction

Le présent rapport fait suite au séminaire régional sur «**La Société civile et la promotion des droits économiques et sociaux dans la région euro-méditerranéenne** » qui s'est déroulé du 3 au 4 septembre 2016, à Hammamet, en Tunisie. Le rapport présente de manière synthétique les expériences et les recommandations émanant de chercheurs et représentants d'une quarantaine d'organisations (organisations de défense des droits humains, syndicats, organisations thématiques, réseaux régionaux, fondations, agences de coopération) provenant de dix-huit pays d'Afrique du Nord, du Moyen Orient, des États-Unis et d'Europe¹.

Traditionnellement mobilisées autour de la défense des libertés civiles et politiques, les organisations de défense des droits humains du Sud de la région accusent un certain retard dans la revendication des droits économiques et sociaux. Dans la plupart de ces pays, l'absence de dialogue avec les autorités nationales, les mesures sécuritaires et les violations continues des droits civils et politiques impactent fortement la capacité d'action de la société civile en matière de droits économiques et sociaux. La coopération Nord-Sud sur ce sujet reste à l'heure actuelle limitée et plutôt ponctuelle bien que le mécontentement économique et social se manifeste non seulement dans la région du sud de la Méditerranée mais aussi dans les pays de l'Union européenne (UE) – en particulier les pays d'Europe méridionale qui ont été victimes des mesures d'austérité exigées par les institutions européennes et internationales.

Les droits économiques et sociaux font partie des objectifs prioritaires d'EuroMed Droits. Avant de créer un programme de travail régional autour de cette thématique, le réseau a souhaité, grâce à ce séminaire, échanger avec les représentants et représentantes d'initiatives existantes afin d'évaluer les complémentarités susceptibles d'être développées par la suite avec d'autres membres et/ou acteurs de la région.

Le séminaire a été l'occasion de mettre en relation les organisations qui, avec des approches différentes, s'occupent de défendre et de promouvoir les droits économiques et sociaux dans la région. À travers la discussion et l'échange d'expériences, le séminaire a permis de débattre du contexte économique et de sa compréhension par les organisations de la société civile mais aussi d'échanger sur les perspectives et les actions de ces organisations autour de trois thèmes principaux :

- » les accords de libre-échange complets et approfondis (ALECA) entre l'UE et les pays du Sud de la Méditerranée (PSM) ;
- » les mécanismes de recours des institutions financières internationales (IFI) ;
- » l'exploitation des ressources naturelles par les entreprises multinationales.

1 Voir la liste des participants en annexe [page 14](#).

2. Le regard de la société civile sur les relations économiques entre l'Union européenne et les Pays du sud de la Méditerranée

Le cadre des politiques européennes ne peut être compris que dans le contexte d'économie globalisée et de libre-échange. Malgré les révisions de la **politique européenne de voisinage (PEV)** qui ont suivi le Printemps arabe, les politiques de l'UE restent ancrées dans les prescriptions du libre-échange et de la libéralisation économique. Malheureusement, les références aux droits économiques et sociaux dans la nouvelle PEV sont insuffisantes et l'UE ne se donne pas les moyens financiers de mettre en œuvre des mesures de compensation adéquates au bénéfice des sociétés du Sud. Par ailleurs, les leçons à tirer des quelques évaluations d'impact des accords déjà mis en place par l'UE sur les droits économiques et sociaux n'ont pas suffisamment été prises en compte dans la révision de cette politique.

La PEV, via ses instruments financiers, reste sur le principe un ensemble de réformes destinées à renforcer les capacités des PSM pour affronter la libéralisation du marché, et l'aide de l'UE est bien accordée en vue de cet objectif. En outre, compte tenu de la vision que les gouvernements européens ont des enjeux régionaux, cette dernière année, les aides ont été majoritairement réorientées vers des objectifs de sécurité, de lutte contre le terrorisme, de gestion de la crise migratoire et de lutte contre l'immigration irrégulière.

Du point de vue des organisations de la société civile, **le concept même de libre circulation a été détourné au profit du Nord et au détriment du Sud**, ne faisant qu'accroître la dépendance de ces pays vis-à-vis des pays de l'UE. D'un côté, libre circulation des marchandises, abolition des barrières douanières pour les produits en provenance de l'UE ; de l'autre, restrictions à la libre circulation des personnes et dégradation de l'emploi et des conditions de travail.

La compréhension des asymétries entre le développement et la libéralisation du commerce ainsi que les investissements reste insuffisamment approfondie. Prêts à d'importantes concessions dans le but d'attirer des investisseurs étrangers ou d'accéder à des marchés d'exportation, les gouvernements du Sud en faveur de la libéralisation mettent en place des politiques économiques qui créent des pressions importantes sur les salaires et les systèmes de protection sociale sans tenir compte de la vulnérabilité de certains secteurs économiques et de certaines classes de leurs populations. Ce type de politiques et d'investissements ne peut constituer une source de développement équilibré à l'échelle locale. Les PSM ont bénéficié de nombreux investissements mais ces investissements ont rarement eu l'effet escompté, en particulier en faveur des grandes tranches de la population. Par ailleurs, quand ces investissements ont permis de **créer de l'emploi – souvent précaire** –, il faut encore s'interroger sur les conditions de ces travailleurs **dans des pays où les libertés syndicales sont régulièrement bafouées**.

Au niveau académique, très peu de recherches traitent de l'impact des accords de libre-échange sur les droits économiques et sociaux ; de plus, presque aucun lien n'est fait entre la littérature sur ce type de droits et la littérature économique. Depuis quelques années heureusement, les thèmes développés par les économistes qui analysent les relations euro-méditerranéennes se diversifient et on constate un plus grand nombre d'études sur l'impact social de la libéralisation des échanges². Cependant **rare sont les travaux qui distinguent et approfondissent clairement le lien entre économie et droits économiques et sociaux**, sans compter le lien entre la refonte du système éducatif et de la formation professionnelle qui sont pourtant des défis majeurs du développement des PSM – au même titre que l'égalité hommes-femmes et l'égalité des chances.

2 Pour plus d'informations, voir notre rapport: EuroMed Droits (2016), *Rapport : Analyse des relations économiques et financières entre l'Union européenne et les pays du sud de la Méditerranée*, Bruxelles, 36 pages.

3. Perspectives et actions des organisations de la société civile

3.1. La société civile et les accords de libre-échange complets et approfondis

Les accords de libre-échange entre l'UE et les PSM sont un thème fédérateur pour la société civile des deux rives – organisations non-gouvernementales (ONG) comme syndicats. D'une part, parce que de nombreux accords bilatéraux sont déjà en place ; et d'autre part, parce que **l'UE a entamé des négociations pour l'adoption d'un nouveau type d'accords, appelés accords de libre-échange complets et approfondis (ALECA) avec la Tunisie, le Maroc, la Jordanie et l'Égypte**³. Les organisations de la société civile jugent que ces accords de libre-échange entre le nord et le sud de la Méditerranée sont asymétriques du fait qu'ils ouvrent de nouveaux marchés aux entreprises du Nord au détriment de la capacité des gouvernements du Sud à respecter leurs engagements en matière de droits économiques et sociaux.

Comme le montrent les récentes déclarations politiques diffusées par différents États, les Nations unies, la Banque mondiale ou encore la Commission européenne, le

consensus international se fait de plus en plus sur l'importance des droits économiques et sociaux et du développement durable. Cependant, les déséquilibres économiques et sociaux sont loin d'être réglés pour la majorité des populations de la région. Les soulèvements arabes, dont le cœur des revendications était légitimement la justice sociale et l'amélioration des conditions économiques, n'ont pas réussi à influencer les négociations, ni à remettre en question le **fondement néolibéral de ces accords**.

Sur la base de ces constats, le défi de la société civile de la région est aujourd'hui de dépasser le simple registre de la dénonciation pour s'affirmer comme une **force de proposition alternative capable de concrétiser un nouveau modèle de développement durable et soutenable** par opposition au paradigme néolibéral. Des stratégies claires et opérationnelles doivent être mises en place pour permettre aux organisations de la société civile d'influencer les négociations, dans le respect de la souveraineté des États. Encore faudrait-il que les organisations soient intégrées officiellement dans les mécanismes de discussions institutionnelles afin de peser concrètement sur leurs orientations. Parmi les pays du Mashreq, la Jordanie a entamé des négociations pour la signature d'un ALECA avec l'UE dès 2011, par exemple. Malheureusement, les organisations de la société civile jordaniennes n'ont été entendues que lors de quelques consultations informelles organisées par l'UE et aucun véritable dialogue avec les autorités jordaniennes n'a été formalisé à ce jour. Les organisations s'inquiètent notamment des conditions de travail et des conditions salariales dans les zones industrielles qualifiées (*QZIs – qualified industrial zones*).

Une période de transition démocratique, comme celle que connaît le **Tunisie** actuellement, pourrait offrir un contexte favorable à la société civile pour influencer le changement mais il apparaît insuffisant en soi, comme le démontre le cas des accords de mobilité signés avec l'UE sans consultation préalable avec les associations.

3 Ibid.

La société civile tunisienne s'est grandement développée à partir de 2011 ; elle a alors commencé à se saisir de la question des droits économiques et sociaux car cette réflexion était à la base des revendications de la population, notamment des couches les plus défavorisées. Les associations tunisiennes ont vite constaté que l'offre d'ALECA de l'UE était inadaptée au contexte national car elle ignorait les mutations et les attentes de la société en misant uniquement sur le dogme de la libéralisation. Dans ce contexte, la société civile a d'abord cherché à s'imposer comme partenaire dans les négociations et dans les différents rounds de consultation avant de revendiquer une institutionnalisation de ce partenariat. Ces organisations cherchent maintenant à : inscrire l'approche des droits humains comme pierre angulaire du partenariat ; proposer une alternative pour une mise à jour du modèle de développement national ; faire valoir que le refus de la mobilité des personnes est incompatible avec la libéralisation des services ; et exiger un bilan actualisé de l'impact des accords passés.

Les **études d'impact sur les droits humains** font aussi partie des conditions posées par de nombreuses organisations de la société civile dans d'autres pays, y compris européens, actuellement en négociation des ALECA. Des analyses avec une approche de droits humains sur plusieurs aspects de ces accords pourraient renforcer les arguments de la société civile. Au-delà de ces études, c'est un réel système permanent de contrôle des accords que les associations demandent à mettre en place. Better Factories Cambodia (BFC), le programme de l'Organisation internationale du travail (OIT) pour l'amélioration des conditions de travail dans les usines cambodgiennes dans le cadre de l'accord États-Unis-Cambodge sur les textiles, a été cité à titre d'exemple de bonnes pratiques. Il a permis de mettre en place des contrôles réguliers du respect et de l'application des normes du travail, directement dans les usines.

L'opacité des mandats de négociation élaborés par les États membres de l'UE et destinés à la Commission européenne – seule compétente dans la mise en œuvre de la politique commerciale –, font l'objet de fortes critiques de la part de la société civile qui plaide pour une **plus grande transparence des négociations** à partir de la publication de tels mandats. Au niveau européen, les campagnes dénonçant les partenariats transatlantiques de commerce et d'investissement (*TTIP – transatlantic trade and investment partnership*), comme « Stop TTIP », exigent la publication du mandat tout en s'opposant au traité. La campagne joue un rôle important en matière de partage d'informations, d'échange d'expériences et de formation des associations.

3.2. La société civile et les institutions financières internationales

Au cours des dernières années, les IFI, comme la Banque mondiale et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), ont progressivement reconnu l'importance des droits humains dans la conception et la gestion de leurs programmes. Du point de vue de nombreuses organisations de la société civile, ce n'est pas tant l'absence de critères socio-environnementaux ou de références aux droits humains qui pose problème, mais plutôt l'absence de volonté politique de ces institutions et des États qui les financent à les rendre contraignants ainsi qu'à s'y conformer.

Au niveau européen, des avancées récentes sont cependant à souligner. Suite à une [lettre ouverte signée par une centaine d'ONG en mai 2016](#), la BERD a bien voulu considérer la proposition de mise en place d'un mécanisme de réponse rapide pour protéger le droit des personnes à déposer un recours. En juillet 2016, [le Médiateur européen a demandé au président de la Banque européenne d'investissement \(BEI\) de réformer sa gouvernance afin d'aider à prévenir les conflits d'intérêts potentiels dans les organes directeurs de la banque](#). En ce qui concerne les droits humains dans les pays d'intervention, la BERD inclut désormais la question dans ses stratégies pays alors que la BEI a fait le choix de s'appuyer sur les rapports sur les droits humains déjà produits au niveau de l'UE. Par ailleurs, chaque institution financière met à disposition du public des mécanismes de recours propres. Si pour certaines associations les mécanismes de recours mis en place par les IFI elles-mêmes ne peuvent aboutir à des résultats satisfaisants, d'autres n'hésitent pas à investir ces mécanismes les considérant comme des opportunités pour placer les institutions face à leurs responsabilités et leurs engagements socio-environnementaux.

La mise en place et le renforcement de ces mécanismes de recours peuvent être considérés comme un progrès à condition que les organisations de la société civile soient en mesure de les exploiter. Dans un premier temps, il faut prendre en compte la question de **la sécurité des plaignants** qui s'exposent à des risques considérables tout au long de la procédure. Ensuite, il faut que les associations aient les moyens et les capacités suffisantes à maîtriser ce type de dossier. Par rapport à d'autres régions du monde, le travail de veille et documentation ciblant les IFI est relativement récent

pour les associations du sud de la Méditerranée. Des efforts sont encore nécessaires pour **renforcer la connaissance des techniques d'observation et des mécanismes de plaintes disponibles en cas de violation**. Le montage des dossiers de plainte demeure complexe et les résultats souvent incertains n'aboutissent qu'à très long terme. Un réseau régional comme [l'Arab NGO Network for Development \(ANND\)](#) par exemple, produit des rapports publics concernant le rôle des investissements des institutions financières internationales dans les PSM et mènent des actions de renforcement des capacités des associations de la région.

À partir de 2011, [CEE Bankwatch Network](#) a commencé à élargir sa coopération avec des organisations du sud de la Méditerranée. Bankwatch accorde une attention particulière à l'étude des investissements dans le domaine des énergies où ils constatent une complicité des banques dans l'investissement recourant aux sources d'énergies fossiles au détriment de la préservation de l'environnement. Dans le domaine de l'information et de la communication, Bankwatch mène un monitoring de surveillance des droits humains mais aussi de respect de la liberté d'expression, de gouvernance de l'internet ou de protection des données personnelles.

En Jordanie, le [Phenix Center for Economic and Informatics Studies](#) avec le soutien d'ANND et de Bankwatch a initié un travail d'analyse des politiques financières et monétaires sous l'angle social et environnemental par rapport aux engagements de la BERD et de la Banque mondiale. La présence importante de la BERD en Jordanie a des importantes répercussions sur la création d'emplois, le soutien aux petites et moyennes entreprises, la production d'énergies respectueuses de l'environnement, et le respect des droits humains. Le travail réalisé en coordination avec Bankwatch n'a pas encore abouti à des résultats probants alors que les entraves et les pressions subies par les militants de la société civile se multiplient.

L'efficacité des actions des organisations de la société civile est bien évidemment mise à mal lorsque la partie adverse ou l'État est opposé à toute démarche participative et/ou à la prise en charge des victimes potentielles. L'exemple de la pollution provenant de l'usage du charbon par la cimenterie Lafarge en Égypte est de ce point de vue édifiant : aucune des requêtes et plaintes soumises par ces organisations au niveau local n'a abouti. Le Centre Habi ([Habi Center for Environmental Rights](#)), qui travaille sur l'impact des grands projets sur l'environnement, a fini par déposer plainte contre

la société directement en Europe. Dans ce type de mobilisation internationale, il y a un intérêt à renforcer la solidarité et la collaboration avec les ONG du Nord pour un échange d'expertise et un meilleur suivi – d'autant plus que des violations similaires de la part des mêmes entreprises peuvent se produire dans d'autres pays⁴.

La Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), loin de pouvoir représenter une alternative aux IFI les plus importantes pour le financement du développement du Sud pour le Sud, joue plutôt un rôle marginal et ne propose pas de véritables leviers du point de vue de la société civile.

3.3. La société civile face aux violations des entreprises multinationales

L'exploitation des ressources naturelles est un élément crucial des relations économiques et commerciales entre les rives nord et **sud de la Méditerranée, région riche en phosphates, gaz, pétrole, gaz de schiste, eau, terres fertiles,...** Le modèle économique privilégiant la rentabilité à court terme est responsable de graves atteintes aux droits économiques, sociaux et environnementaux des habitants de certaines régions qui en subissent les conséquences désastreuses. Au-delà du suivi des obligations des États en matière de droits économiques et sociaux ainsi que de leurs défaillances, de plus en plus de groupes de la société civile se penchent sur le rôle joué par les entreprises multinationales et la pression qu'elles exercent sur les ressources naturelles du Sud pour leur unique profit ; des ressources rapatriées au nord de la Méditerranée, le plus souvent après avoir échappé à la fiscalité du pays hôte. Sur ce sujet, la récente mobilisation des populations algérienne et tunisienne contre l'exploitation du gaz de schiste est très révélatrice. Dans un rapport publié en 2014 et intitulé [Les multinationales françaises dans la région Maghreb-Mashreq : au paradis de la libéralisation du commerce et des investissements...](#), l'Association internationale de techniciens, experts et chercheurs (AITEC) souligne en particulier les conséquences désastreuses que ce déséquilibre peut provoquer sur les tissus

4 Pour plus d'informations, voir notre rapport : *EuroMed Droits (2016), Evaluation des initiatives de la société civile en matière de droits économiques et sociaux*, Bruxelles, 31 pages.

économiques locaux : élargissement des réseaux de corruption, renforcement d'un modèle économique privilégiant la rentabilité à court terme par opposition à un modèle de développement durable et soutenable et de nombreuses entorses au principe de précaution et à la législation nationale.

Bien que certains progrès sont à noter, comme l'adoption des [Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations unies](#) en 2011 et leur intégration dans les [Principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE](#) (Organisation de coopération et de développement économiques), à ce jour, le cadre juridique international n'impose aucune règle contraignante aux entreprises multinationales. Pourtant à l'échelle mondiale, la société civile ne cesse de réclamer la mise en place de normes destinées à encadrer leurs activités et garantir l'accès à la justice des populations affectées par des violations de droits humains. C'est en partie grâce à cette mobilisation que le Conseil des droits de l'homme des Nations unies a adopté en juin 2014 la [résolution 26/9](#) à l'origine du processus d'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant pour régler, dans le cadre du droit international des droits humains, les activités des sociétés transnationales et autres entreprises (en cours). En parallèle, le travail de sensibilisation auprès des décideurs concernant les violations des droits des travailleurs dans les chaînes d'approvisionnement, mené par les syndicats avec le soutien des ONG, a fini par payer. Lors de la Conférence internationale du travail de juin 2016, les membres de l'OIT ont finalement adopté une [résolution](#) à ce sujet. Il s'agit d'une opportunité importante pour améliorer les conditions de travail dans ces chaînes et une occasion pour les organisations de la société civile à l'échelle euro-méditerranéenne de renforcer leur travail de veille et de documentation des droits humains en la matière.

Les accords de libre-échange, mis en place à partir du milieu des années 90⁵, ont contribué à instituer un environnement politique et juridique bienveillant vis-à-vis des entreprises multinationales au détriment des populations locales ; et ce avec la complicité des États hôtes qui ont de fait négligé leur rôle de protecteur de l'intérêt public. En outre, de plus en plus d'entreprises ne se contentent plus de ces avantages mais cherchent directement à influencer le cadre législatif des États hôtes. En Égypte,

5 Pour plus d'informations, voir notre rapport : *EuroMed Droits (2016), Rapport : Analyse des relations économiques et financières entre l'Union européenne et les pays du sud de la Méditerranée*, Bruxelles, 36 pages.

le Centre égyptien pour les droits économiques, sociaux et culturels a déposé treize plaintes en justice pour non-respect des engagements de l'État relatifs aux conventions internationales et pour réclamer des compensations suite aux dégâts socio-économiques et environnementaux causés par les entreprises multinationales.

En Palestine, les organisations de défense des droits humains dénoncent depuis longtemps l'exploitation des ressources naturelles locales au profit des entreprises multinationales qui sont considérées non seulement responsables de violations des droits humains mais aussi complices de l'occupation israélienne, légitimant de ce fait le système d'occupation. Le droit international interdit pourtant à la puissance occupante, Israël, d'exploiter les ressources naturelles du territoire palestinien occupé au détriment de la population locale. En réalité, les entreprises israéliennes et étrangères reversent un bénéfice quasi insignifiant aux Palestiniens alors que les royalties et les droits de licence profitent aux caisses de l'administration israélienne qui les emploie pour financer les services publics dans les colonies. À titre d'exemple, l'organisation palestinienne, Al Haq – qui mène un travail de documentation et de plaidoyer approfondi autour de ces violations – a dernièrement documenté le cas de cimenteries, propriétés d'entreprises étrangères⁶, qui exploitent les carrières situées en territoire palestinien et fournissent le ciment entre autres destiné à la construction des colonies et du mur de Gaza. Comme d'autres cas dans les secteurs militaire, technologique ou financier, ce cas a fait l'objet d'une vidéo de sensibilisation, produite par Al Haq ; ces vidéos proposent des « visites virtuelles » de ces violations des droits humains commises sur le territoire palestinien occupé par le biais de documentation visuelle et d'imagerie satellite.

Le travail de recherche concernant les violations des entreprises multinationales nécessite des capacités et des ressources très importantes qui font défaut à de nombreuses organisations de la société civile. Le niveau de précision des enquêtes est très exigeant en raison de la complexité des problématiques mais aussi du fait que les entreprises disposent de moyens importants pour poursuivre en justice les associations. Une évaluation approfondie des succès et des échecs de ces actions en justice stratégiques (strategic litigation) est nécessaire. Le groupe de travail mis en place par le Réseau DESC (ESCR-Net en anglais) est un modèle dont les organisations de la région euro-méditerranéenne pourraient s'inspirer pour améliorer leur coordination et la mutualisation de leurs moyens dans ce domaine.

6 Il s'agit notamment de Hanson, société britannique rachetée par la société allemande Heidelberg, de Cemex, société mexicaine, et de sa société filiale israélienne, Ready Mix. Voir la vidéo en anglais : [youtube.com/watch?v=b0hZXwnvliY](https://www.youtube.com/watch?v=b0hZXwnvliY)

4. Recommandations

Renforcement du réseautage à différents niveaux...

- » Toute forme de coopération entre les rives nord et sud de la Méditerranée devrait être capable de : renforcer la solidarité, augmenter les échanges et faciliter les initiatives conjointes au sein de la société civile, notamment entre ONG et syndicats indépendants de la région suivant l'exemple tunisien ; créer des ponts entre organisations de développement, acteurs de l'économie sociale et solidaire et organisations de défense des droits humains ; faciliter l'échange et la coopération avec le monde académique selon les priorités thématiques traitées et le niveau d'expertise exigé.

...afin de capitaliser davantage sur les expériences cumulées par les organisations de la société civile dans différents pays de la région...

- » Mettre en place de réunions stratégiques et d'évaluation régulières au niveau régional portant sur un renforcement de la réflexion et des actions communes par les organisations de la société civile avec l'implication des syndicats.
- » Mettre en place un mécanisme d'alerte, pensé à la fois pour dénoncer les atteintes aux activistes pour les droits économiques et sociaux, mais aussi pour rapidement partager les informations sur les entreprises qui violent les droits humains à l'échelle euro-méditerranéenne.

...ainsi que pour renforcer les capacités des organisations de la société civile.

- A. En particulier sur la mobilisation autour des ALECA :
 - » Renforcer les capacités des organisations de la société civile afin de produire des études d'impact indépendantes et des analyses critiques ; développer une force de proposition juste et crédible adaptée aux mutations du monde du travail.
 - » Faciliter le développement d'alliances et de synergies avec les syndicats dans leur diversité (agriculteurs, petits commerçants, salariés, etc.) pour créer une force de résistance et de proposition capable de peser sur le cours des négociations autour des accords de libre-échange et de mobiliser la société civile.
 - » Capitaliser sur les dynamiques existantes au sein du Forum social mondial (FSM).
 - » Créer des ponts entre les campagnes contre la nouvelle génération d'accords de libre-échange en Europe et les organisations mobilisées au Sud de la Méditerranée.
- B. En particulier sur les IFI :
 - » Renforcer la connaissance des associations locales, y compris du grand public, des différentes institutions financières et de leurs mécanismes de recours.
 - » Renforcer les capacités des associations locales à monter des dossiers et des plaintes recevables par ces institutions et le système judiciaire.

C. En particulier sur l'exploitation des ressources naturelles par les entreprises multinationales :

- » Toute forme de coopération au niveau régional, englobant les organisations de la société civile du nord comme du sud de la Méditerranée, devrait donner la priorité au partage d'informations, au renforcement de leurs capacités à documenter les violations ainsi que fournir protection aux militants menant un travail d'investigation sur le terrain.
- » Un cadre de réflexion commun incluant les organisations syndicales serait bénéfique pour rendre plus efficace le travail de veille autour de l'exploitation des ressources naturelles par les multinationales en Méditerranée, notamment en ce qui concerne : le respect du droit du travail ; la préservation de l'environnement et la durabilité des ressources, en eau en particulier ; la contribution à une dynamique de développement local ; et le recours aux zones industrielles qualifiées, les QIZ.
- » La sensibilisation et la mobilisation du grand public et des consommateurs sont d'autres axes de travail indispensables au renforcement de la visibilité des revendications de la société civile de la région.

En ce qui concerne les questions de genre, notamment :

- » Renforcer les capacités des associations à intégrer une perspective de genre dans leur travail de promotion et de protection des droits économiques et sociaux, entre autres, par le biais d'études basées sur des données et des indicateurs de genre, afin de promouvoir l'égalité hommes-femmes comme objectif démocratique.
- » Traiter la question de l'accès aux droits économiques et sociaux des femmes en priorité, systématiquement et de manière transversale (plusieurs pistes de travail : écart entre niveau d'éducation des femmes et marché de l'emploi ; impact des accords de libre-échange sur le travail et le niveau de pauvreté des femmes ; situation des femmes rurales suivant le modèle de la campagne menée au Maroc ; etc.).

Annexe : liste des participants

N°	Prénom	Nom	Organisation	Pays
1	Falleh	Hammoudi	Syndicat national autonome des personnels de l'administration publique SNAPAP/CGATA	Algérie
2	Fatma	Boufenik	FARD "Femmes Algériennes Revendiquant leurs Droits"	Algérie
3	Anelia	Stefanova	CEE - Bank Watch Network	Belgique
4	Conny	Reuter	SOLIDAR	Belgique
5	Erwan	Lannon	Chercheur	Belgique
6	Anne Margareth	Rasmussen	Bureau de coopération danois en Tunisie	Danemark
7	Marc	Schade-Poulsen	Directeur exécutif d'EuroMed Droits	Danemark
8	Mahmud	Elbarbari	Egyptian Center for Economic and Social Rights (ECESR)	Egypte
9	Mona	Ezzat	New Woman Foundation	Egypte
10	Fatma	Ramadan	Centre for Egyptian Women Legal Assistance (Cewla)	Egypte
11	Ashraf	Hussein	Egyptian Initiative for Personal Rights (EIPR)	Egypte
12	Kamel	Abbas	Center for Trade Unions & Workers Services (CTUWS)	Egypte
13	Hosni	Nasr	Habi Center for Environmental Rights	Egypte
14	Khaled	Mansour	Arab Reform Initiative (ARI)	Egypte
15	Sally	Samy	Réseau-DESC (International Network for Economic, Social and Cultural Rights)	Egypte
16	Michel	Tubiana	Ligue des Droits de l'Homme/président d'EuroMed Droits	France
17	Marta	Semplici	EuroMed Droits	France
18	Alice	Champseix	CCFD-Terre Solidaire	France
19	Lala Hakouma	Dadci	AITEC - Association Internationale des Techniciens, Experts et Chercheurs	France
20	Anja	Zorob	Chercheuse	Allemagne
21	Nejla	Sammakia	Consultante droits de l'Homme	Irlande
22	Raffaella	Bolini	ARCI	Italie
23	Sergio	Bassoli	Confederazione Generale Italiana del Lavoro (CGIL)	Italie
24	Linda	Al Kalash	Tamkeen - Fields for Aid	Jordanie
25	Ahmed	Awad	Phenix Center for Economic and Informatics Studies	Jordanie
26	Azzam	Al Somadi	Jordan Independen Trade Unionist	Jordanie
27	Ammar	Abu Zayyad	Open Society Foundations (OSF)	Jordanie
28	Lotfi	Kaabi	Open Society Foundations (OSF)	Jordanie
29	Marie-Noelle	Abi Yaghi	Lebanon Support	Liban
30	Ziad	Abdel Samad	Arab NGO Network for Development (ANND)	Liban
31	Meriem	Zafri	Association for the Monitoring of Resources and for the Protection of the Environment in Western Sahara (AMRPENWS)	Maroc/Sahara Occidental
32	Saida	Drissi	Association Démocratique des Femmes du Maroc (ADFM)	Maroc

33	Mustapha	Hatteb	Observatoire Marocain des Libertés Publiques (OMLP)	Maroc
34	Abdallah	Lefnatsa	Association Marocaine des Droits Humains (AMDH) - Réseau Jonction	Maroc
35	Wesam	Ahmad	Al Haq	Palestine
36	José	Rebelo Guinote	Association Européenne pour la Défense des droits de l'Homme (AEDH)-Ligue Portugaise des Droits de l'Homme/CIVITAS	Portugal
37	Isaias	Barrenada	Chercheur/membre du comité exécutif d'EuroMed Droits	Espagne
38	Bruno	Estrada Lopez	Confederación Sindical de Comisiones Obreras (CC.OO.)	Espagne
39	Irene	Escorihuela	Observatorio de Derechos Económicos Sociales y Culturales	Espagne
40	Ramy	Salhi	EuroMed Droits	Tunisie
41	Lilia	Rebai	EuroMed Droits	Tunisie
42	Benoit	Mayaux	EuroMed Droits	Tunisie
43	Giulia	Straccamore	EuroMed Droits	Tunisie
44	Messaoud	Romdhani	Forum Tunisien des Droits Economiques et Sociaux (FTDES)/membre du comité exécutif d'EuroMed Droits	Tunisie
45	Nejous	Baccar	Association Tunisienne des Femmes Démocrates (ATFD)	Tunisie
46	Sadok	Bel Haj Hocine	Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT)	Tunisie
47	Abdeljalil	Bedoui	Forum Tunisien des Droits Economiques et Sociaux (FTDES)	Tunisie
48	Riadh	Rioud	Utopia	Tunisie
49	Leyla	Hassen	Fondation Friedrich Ebert	Tunisie
50	Iain	Byrne	Amnesty International	Grande Bretagne
51	Chris	Groove	Réseau-DESC (International Network for Economic, Social and Cultural Rights)	Etats Unis

Rapporteurs

52	Malek	Kfif	Rapporteur	Tunisie
53	Sarra	Douzi	Rapporteur	Tunisie
54	Wiem	Askri	Rapporteur	Tunisia

